



## **Communiqué**

### **Pas de réouverture sans sécurité sanitaire**

La FCPE 33 demande l'organisation de conseil d'école et de conseil d'administration extraordinaire dans chaque établissement et la tenue de commissions hygiène et sécurité dans le second degré.

Les parents élus, les personnels et les collectivités doivent échanger et dialoguer en matière de modalités d'application de la sécurité sanitaire et de la gestion de la distanciation sociale. Les collectivités doivent associer les parents d'élèves dans les processus de concertation et de décisions.

La sécurité sanitaire des élèves, nos enfants, des personnels et des familles doit être assurée, ceci afin de permettre la réouverture des établissements.

La question de la reprise ne se pose pas uniquement pour les semaines qui restent. Il s'agit surtout de préparer la rentrée prochaine et de répondre aux enjeux qui s'imposent à nous.

Bordeaux le 29 Avril 2020